

POUR LA

MONTAGNE

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / OCTOBRE 2020 - 6 €

N°319

Europe

La France
moins seule
pour la défense
du pastoralisme

L'entretien

L'offre verte
de la Caisse
des dépôts
pour la relance

Formation

L'urbanisme
à la cote
dans le massif
corse

Le dossier

Les maires de montagne sur tous les fronts



**Joël Giraud
le confirme :
la montagne
a besoin de l'ANEM**





S'engager dans le solaire c'est donner aux territoires l'énergie de rayonner.

**ENGIE vous accompagne dans la transition
vers la neutralité carbone.**

Notre démarche associe développement de l'énergie solaire, valorisation des territoires et respect de l'environnement. 1^{er} producteur d'énergie solaire photovoltaïque en France, nos parcs produisent une énergie renouvelable et compétitive, source de développement économique local. Nous investissons dans des technologies innovantes de stockage pour une gestion optimisée des énergies vertes.
Plus d'informations sur [engie.com](https://www.engie.com)



**#Act
With
ENGIE***

*J'agis avec ENGIE.

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

ENGIE | SA AU CAPITAL DE 2 433 285 911 € - RCS NANTERRE 542 917 851. © Getty Images, © Antoine Meyssonier.

« LE GOUVERNEMENT MOBILISÉ POUR LA MONTAGNE »



ASSEMBLÉE NATIONALE

Avec persévérance et toutes les précautions qui s'imposent, nous avons su nous donner les moyens de tenir notre rendez-vous annuel de tous les élus de la montagne dans la capitale historique de la Corse. Ce n'était pas évident mais les meilleurs auspices apparaissent : Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, ouvrira les travaux et le Premier ministre, Jean Castex, les clôturera. D'autre part, trois secrétaires d'État – Jean-Baptiste Lemoyne, en charge du Tourisme, Cédric O, chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, ainsi que Joël Giraud, en charge de la Ruralité – seront les grands témoins des trois tables rondes lors des débats consacrés à la transition numérique et à l'Europe. Nous ne pouvons espérer meilleure reconnaissance de nos territoires et souhaitons des annonces concrètes pour la relance politique de la montagne

afin de surmonter la crise sanitaire et économique. Cela sera aussi le bon moment pour conforter le droit à la différence, déjà inscrit dans la loi montagne depuis 35 ans, en s'engageant à le rendre plus accessible avec la future loi 3D – la montagne ayant toujours été le laboratoire de la différenciation territoriale.

Nous devons donc nous mobiliser, avec nos collègues corses, afin de rassurer ceux qui pourraient hésiter à venir car toutes les dispositions ont été prises par l'Association et validées par les autorités de contrôle pour que le Congrès se déroule dans les meilleures conditions, sanitaires en particulier. Nous vous donnons rendez-vous dès le jeudi 15 octobre pour participer activement à cette manifestation importante afin de construire la montagne de demain et pour laquelle nous remercions les élus de la Collectivité de Corse, de la commune de Corte, du comité de massif, les responsables territoriaux de l'Association ainsi que l'université qui nous apportent tous un soutien sans faille depuis des mois.

L'essentiel



À LA UNE : La crise sanitaire a confirmé le dévouement des maires de montagne. Quelles que soient les circonstances, ils font tout leur possible pour aider leurs concitoyens à surmonter les difficultés, à l'image du maire de Barèges, Pascal Arribet, supervisant aujourd'hui les travaux de reconstruction suite aux crues de 2013.

Photo : Laurent Dard

P. 3 : L'éditorial de Frédérique Lardet

La vice-présidente de l'ANEM insiste sur l'importance du 36^e Congrès de l'ANEM qui aura lieu les 15 et 16 octobre à Corte avec les interventions très attendues du Premier ministre Jean Castex, de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, ainsi que de Cédric O, chargé de la Transition numérique, de Joël Giraud, en charge de la Ruralité, et de Jean-Baptiste Lemoyne, en charge du Tourisme.

P. 4 : L'Europe et la montagne

Annie Genevard et Jeanine Dubié ont rencontré les instances européennes à Bruxelles afin de leur proposer une nouvelle approche des enjeux de l'agropastoralisme et des grands prédateurs.

P.5 : L'entretien du mois

La directrice du réseau de la Banque des territoires, Gisèle Rossat-Mignot, présente le rôle de la Caisse des dépôts dans le plan de relance.

P. 6 : L'actualité des massifs

En dépit de la crise sanitaire, les massifs ont mené à leur terme de nombreux projets.

P. 7 : Le dossier

Les territoires de montagne demandent une approche spécifique. Longtemps élu de la montagne, le nouveau secrétaire d'État à la Ruralité, Joël Giraud, est bien placé pour connaître leurs difficultés et le rôle prépondérant mené au quotidien par l'ANEM pour les aider à les surmonter.

P. 13 : Le New Deal numérique

PLM publie la deuxième liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre de couverture ciblée pour 2020. Elle comprend 99 territoires de montagne.

P. 14 : Cédric O s'engage

Le secrétaire d'État chargé du Numérique souligne que le rythme du déploiement de la 4 G a repris, que celui de la fibre s'est accéléré et évoque une possible expérimentation de la 5G en montagne.

P. 15 : Formation

Les 1^{er} et 2 octobre, l'ANEM a organisé une formation spécifique sur l'urbanisme en montagne pour les élus du massif corse.



Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org



Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13

Directeur de la publication et directeur de la rédaction

Pierre Bretel

Rédaction

Hervé Benoit

François Bonneville

Dorothee Collet

Jean-Marie Safra

Conception graphique et réalisation

Patrick Maître (GMES)

Communication

Jérôme Diawara

Photos

Droits réservés

sauf crédits

Impression

L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris

N° de commission paritaire
021G84199

ISSN

0296-7987

Abonnement

56,10 € / 11 numéros.

Ce numéro a été tiré

à 6 000 exemplaires.

Dépot légal :

à parution



Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

L'ANEM porte le dossier du pastoralisme face aux prédateurs à Bruxelles



Le 9 septembre 2020, Annie Genevard, présidente de l'ANEM, et Jeanine Dubié, secrétaire générale, ont conduit à Bruxelles une délégation⁽¹⁾ composée de députés français de montagne, de responsables d'associations d'élus et de représentants socioprofessionnels du monde de l'élevage et du pastoralisme, afin de rencontrer les représentants des instances européennes et de proposer une approche renouvelée des enjeux de l'agropastoralisme et des grands prédateurs.

Avec le concours d'Anne Sander, députée au Parlement européen, la délégation française a rencontré, dans un premier temps, douze eurodéputés⁽²⁾ venant de sept États différents pour échanger sur ce sujet.

Après avoir rappelé que l'économie agropastorale est vitale à l'aménagement du territoire, la délégation a souligné que la politique de l'État français en matière de grands prédateurs, plus particulièrement s'agissant du loup et de l'ours, n'est pas durable notamment du fait de l'épuisement des éleveurs, de l'impossibilité de poursuivre sur la lancée actuelle le financement des mesures de protection des troupeaux dans la prochaine PAC, de la multiplication des incidents entre chiens de troupeaux et randonneurs, et de la menace du retour à l'ensauvagement des

prairies d'altitude suite à l'abandon de leur entretien par les éleveurs. Compte tenu de l'état satisfaisant des populations de loup et d'ours, ils ont demandé qu'on en tire les conséquences sur le statut de protection de ces prédateurs.

Après l'échange avec les parlementaires européens, la délégation française et les députés des autres États ont constaté qu'il faut réexaminer le statut de protection accordé aux grands prédateurs, inscrit dans la directive Habitats et la convention de Berne.

Dans un second temps, la délégation française a échangé avec une conseillère du commissaire en charge de l'Environnement, Eglantine Cujo, et Nicola Notaro, fonctionnaire de la DG Environnement (DG ENV). La tonalité n'était plus la même, les représentants de la Commission étant opposés à la remise en cause du classement du loup et de l'ours au sein de la directive Habitats et de la convention de Berne.

Pour conclure cette journée, Annie Genevard a déclaré que « Désormais nous nous sentons moins seuls » à l'adresse des parlementaires européens, et Jeanine Dubié a souligné que « cette législation s'appuie sur un état des lieux établi il y a 40 ans ». En réponse à cette véritable tragédie à propos de laquelle il faut réveiller les consciences, François-Xavier Bellamy a proposé, avec l'approbation de ses collègues, de se rencontrer régulièrement au Parlement européen et de documenter objectivement ce dossier pour que la Commission revienne sa position.

(1) La délégation française

Annie Genevard, députée du Doubs, présidente de l'ANEM, Jeanine Dubié, députée des Hautes-Pyrénées, secrétaire générale, Pierre Bretel, délégué général, Dorothee Collet, chargée de mission, Émilie Bonnard, députée de la Savoie, rapporteure de la Mission sur les conséquences de la présence des grands prédateurs, Pascale Boyer, députée des Hautes-Alpes, présidente du groupe d'études élevage pastoral, Élodie Jacquier-Laforge, députée de l'Isère, Mireille Robert, députée de l'Aude, Vincent Rolland, député de la Savoie, Denise Leiboff, maire de Lieuche (06), présidente de la Fédération nationale des communes pastorales, Pierre-Yves Bonnard, maire de Saint-Colomban-des-Villard (73), président de l'Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales, Sandrine Hauser, éleveuse, secrétaire générale de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Angèle Evrard, chargée de mission (FNSEA), Claude Font, éleveur et secrétaire national de la fédération nationale ovine.

(2) Les députés européens

Anne Sander, députée européenne (France), membre du Bureau du Parlement européen et qu'estrixe, membre de la commission de l'agriculture et du développement rural, François-Xavier Bellamy, député européen (France), membre de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie et de la commission de la pêche, Jérémy Decerle, député européen (France), membre de la commission de l'agriculture et du développement rural, Herbert Dorfmann, député européen (Italie), membre de la commission de l'agriculture et du développement rural, Franc Bogovič, député européen (Slovénie), membre de la commission du développement régional, Alexander Bernhuber, député européen (Autriche), membre de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, Simone Schmiedtbauer, députée européenne (Autriche), membre de la commission de l'agriculture et du développement rural, Loránt Vincze, député européen (Roumanie), membre de la commission des affaires constitutionnelles, membre de la commission des pétitions, Pietro Focchi, député européen (Italie), membre de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, Lena Düpont, députée européenne (Allemagne), membre de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, Peter Jahr, député européen (Allemagne), membre de la commission du développement régional, Alvaro Amaro, député européen (Portugal), membre de la commission de l'agriculture et du développement rural.

Retrouvez sur www.europarl.europa.eu :

- La résolution adoptée en commission de l'agriculture mais qui n'a pas été soumise au vote en plénière
- La question écrite déposée par Anne Sander
- La réponse de la Commission

Gisèle Rossat-Mignod

« Relancer l'économie du pays tout en accélérant la transition écologique »

Gisèle Rossat-Mignod, directrice du réseau de la Banque des territoires, rappelle la contribution au plan de relance de la Caisse des dépôts dont la mission est d'accompagner les politiques publiques et de contribuer au développement des territoires.

PLM : Éric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts, a récemment annoncé plusieurs mesures en faveur de la relance économique du pays. Comment ces mesures ont-elles été préparées ?

Gisèle Rossat-Mignod Dès les premières semaines du confinement, nous avons mesuré les conséquences économiques et sociales de la crise et nous avons engagé une réflexion au sein de groupes de travail sur des axes d'intervention majeurs de la Caisse des dépôts : la transition écologique et énergétique (TEE), l'habitat, le financement des entreprises, le numérique, la santé et le vieillissement, l'accompagnement des programmes nationaux dont le commerce (territoires d'industrie, action cœur de ville, petites villes de demain) et le tourisme.

Nous avons mobilisé nos équipes mais nous avons également beaucoup concerté. J'ai personnellement échangé avec plusieurs associations d'élus, dont l'ANEM. Nous avons été très attentifs à la situation des collectivités locales et à leurs attentes. Nous avons fait en sorte de pouvoir y répondre avec les moyens qui sont les nôtres : l'ingénierie, les financements en prêts et en fonds propres.

Les filiales de la Caisse des dépôts sont également impliquées : il y a bien sûr BPI France, qui contribue aux mesures de soutien aux entreprises et, avec la Banque des territoires, au plan tourisme et au plan climat. CDC Habitat s'est également engagé à acquérir 40 000 logements en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement).

PLM : Quels sont précisément les moyens consacrés par la Caisse des dépôts à la relance ?

G.R.-M. : Ils sont considérables : Éric Lombard a annoncé la mobilisation de 26 milliards d'euros en fonds propres, dont 20 sur les deux prochaines années. Cela représente la moitié des fonds propres de la Caisse des dépôts et 20 % des 100 milliards annoncés par l'État (sur ces 100 milliards d'euros, 40 sont apportés par l'État et 40 autres par l'UE). Ces 26 milliards d'euros nous permettront d'accroître notre soutien en ingénierie pour identifier et structurer des projets dans les territoires, de les financer une fois matures mais aussi d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés.

Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des territoires poursuit, bien entendu, son activité de financement en prêts sur les fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne



Gisèle Rossat-Mignod est diplômée de l'École vétérinaire et de l'Institut des hautes études de défense nationale. En mai 2002, elle devient conseillère auprès du ministre de l'Agriculture, de la Pêche et des Affaires rurales puis auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. En 2005, elle rejoint l'Institut national de recherche agronomique comme conseillère exécutive. Puis, elle est nommée sous-préfète et exerce cette fonction au service de différents territoires. À partir de mai 2014, elle est successivement directrice des opérations de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle et directrice des affaires publiques du groupe ADP. En septembre 2018, Gisèle Rossat-Mignod est nommée directrice du réseau de la Banque des territoires.

réglementés (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) sont abondants et vont fortement contribuer à soutenir la relance et le développement durable du

pays : sur les cinq prochaines années, ce sont près de 70 milliards d'euros qui seront prêtés aux bailleurs sociaux afin de contribuer à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également aux collectivités locales pour financer leurs projets.

PLM : Les conditions de prêts aux collectivités locales sont-elles modifiées pour relancer l'investissement ?

G.R.-M. : Effectivement. Le gouvernement a donné son accord à la Caisse des dépôts pour que les conditions de prêts au secteur public local évoluent et incitent à l'engagement de projets dans le cadre de la TEE, de la santé, de l'éducation, de l'eau, de la mobilité ou encore du tourisme. Les quotités susceptibles d'être financées par la Banque des territoires sur le fonds d'épargne sont rehaussées – en particulier, les projets s'inscrivant dans une démarche TEE pourront être financés à 100 %. La tarification devient par ailleurs plus attractive.

PLM : La transition écologique et énergétique est donc au cœur du dispositif de relance proposé par la Caisse des dépôts ?

G.R.-M. : Bien sûr ! C'est un engagement fort qui s'inscrit dans la droite ligne du plan de relance du gouvernement et de la démarche européenne. 40 milliards d'euros seront consacrés à la TEE d'ici 2024 dans le cadre d'un plan climat porté par la Banque des territoires et BPI France.

Ce plan propose aux entreprises et aux collectivités locales un accompagnement ainsi que des financements bonifiés pour accélérer la TEE dans les territoires. Cela permettra notamment d'améliorer la performance énergétique de locaux d'entreprises et de bâtiments publics, de développer des mobilités vertes et les infrastructures de recharge électrique, de financer des flottes de matériel roulant proprement, ou encore de doubler les moyens consacrés à la production d'énergies renouvelables.

Les enjeux sont importants : il s'agit de relancer l'économie du pays tout en accélérant la transition écologique. Toutes nos équipes sont mobilisées et, en particulier, celles des directions régionales qui sont les interlocuteurs privilégiés pour contribuer à la relance.

Pour en savoir plus : www.caissedesdepots.fr/engage/plan-de-relance/on-a-un-plan

L'actualité des massifs

ALPES

Auvergne-Rhône-Alpes, 4^e région viticole de France



La région Auvergne-Rhône-Alpes est la 4^e région viticole de France. Les zones les plus importantes couvrent le Beaujolais, la Vallée du Rhône et la Savoie, mais il est aussi possible de participer à la récolte du raisin en Ardèche, dans le Puy-de-Dôme, l'Allier et en Haute-Savoie. Les conditions météorologiques semblent avoir été favorables aux viticulteurs et le nouveau millésime s'annonce de qualité.

JURA

La production de masques contre le Covid-19 relance l'industrie textile

Un projet d'atelier textile était à l'étude depuis plusieurs mois avec des couturières professionnelles du secteur qui souhaitent industrialiser leur process en créant un atelier textile de sous-traitance et une plateforme de formation. C'est à Lons-le-Saunier que l'atelier a ouvert en mai pour produire des masques. Plus de 5 000 masques sont ainsi fabriqués chaque semaine.



CORSE

La vallée du Niolu à l'heure du street art

Le festival Popularte invite des artistes internationalement reconnus et des artistes locaux à installer le street art sur les murs de la vallée du Niolu, au détour d'un chemin escarpé ou sur les murs d'un village. Ce festival, qui se déroule du 4 juillet au 31 décembre, est un événement culturel, social, familial, éducatif, mais aussi économique, au cœur des massifs montagnards désertés par la culture contemporaine.

VOSGES

Moustache Bikes, le vélo électrique made in Vosges

Née d'un pari audacieux qui connaît une croissance sans fausse note depuis ses tout premiers modèles en 2012, l'entreprise Moustache Bikes est installée dans des locaux de 10 000 m² à Thaon-les-Vosges et fabrique des vélos élégants à assistance électrique (VAE) couvrant tous les usages : urbain, route, loisir, sportif et même en mode tandem. Le nom de la marque fait référence au guidon en forme de moustache.



MASSIF CENTRAL

Au cœur du massif, le téléphérique du Sancy

Le Puy de Sancy et son massif sont une pépite volcanique offrant une diversité de paysages et d'activités étonnantes. Le téléphérique du Mont-Dore fut l'un des premiers de France. Sa mise en route en 1936 fit du Mont-Dore la 3^e station française de sports d'hiver. Un moyen facile de découvrir le plus haut sommet du Massif central.



07 Sancy

PYRÉNÉES

4^e édition du « The Village » à Saint-Bertrand-de-Comminges

« The Village » est un événement annuel qui réunit pendant deux jours, à la fin du mois d'août, dans la cité médiévale de Saint-Bertrand-de-Comminges, en Occitanie, des économistes, des entrepreneurs et des chercheurs du monde entier afin d'aborder des sujets comme la relance économique des territoires, la santé, l'alimentation, la mobilité, les transitions énergétique et numérique. Le fil rouge de cet événement était l'innovation positive, pour dessiner un futur meilleur, inclusif et responsable.



Le dossier

Communes en montagne : une approche spécifique

La loi montagne, promulguée le 9 janvier 1985, reconnaît avec la spécificité « montagne » un droit à la différence et la nécessité d'adapter les dispositions générales aux particularités de près de 25 % du territoire français. L'Association joue un rôle pivot pour fédérer les montagnards. Le nombre et la qualité de ses adhérents lui conférant une légitimité incontestable, l'ANEM est reconnue par l'État comme un interlocuteur qualifié sur toutes les questions relatives à la montagne et à l'aménagement du territoire. C'est ainsi qu'elle participe à la définition des politiques nationales et défend une approche particulière, dans de nombreux secteurs, afin de tenir compte de la spécificité montagne.

Joël Giraud

« Nous avons besoin de l'ANEM »

Le secrétaire d'État chargé de la Ruralité souhaite que l'Association nationale des élus de la montagne soit encore plus force de propositions, mais également qu'elle joue un rôle de vigilance, d'alerte et d'aiguillon, toujours accru pour le présent et le devenir des territoires de montagne.

PLM : Les territoires de montagne ont-ils des spécificités particulières en ce qui concerne la ruralité ?

Joël Giraud : La montagne représente une richesse inestimable avec ce qu'il est convenu d'appeler les aménités, c'est-à-dire toutes les vertus qui lui sont reconnues au titre des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages.

Mais la montagne n'est pas qu'une ruralité avec de la pente ! Elle présente des spécificités qui doivent être prises en compte dans l'action de l'État. Beaucoup de territoires montagneux sont enclavés. Le relief et le climat accroissent les difficultés de circulation. La question des mobilités y présente un caractère plus sensible.

Pour ces mêmes raisons, l'activité agricole est plus complexe à exercer. Le maintien du pastoralisme doit être soutenu en tenant compte de la problématique des grands prédateurs.

PLM : Comment comptez-vous prendre en compte ces particularités ?

J.G. : Les lois montagne de 1985 et de 2016 ont consacré le principe de la prise en compte de ces particularités. Elles ont créé des institutions spécifiques, parmi lesquelles les comités de massif et le Conseil national de la montagne (CNM). J'en connais bien le rôle et je compte m'appuyer sur ces orga-



Joël Giraud, secrétaire d'État à la Ruralité, a été maire de L'Argentière-la-Bessée, commune des Hautes-Alpes, de 1989 à 2017. Il est devenu député du département des Hautes-Alpes en 2002 et a été réélu en 2007 et 2012 sous l'étiquette du Parti radical de gauche, et en 2017 pour La République en marche. Il a été vice-président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur de 2004 à 2014. Il a exercé plusieurs responsabilités dans des organismes comme le comité de massif des Alpes et le Conseil national de la montagne. À l'Assemblée nationale, Joël Giraud a occupé de 2017 à 2020 le poste de rapporteur général de la commission des finances.

nismes, au-delà de leurs avis obligatoires sur certains textes, pour contribuer à la définition de politiques publiques dédiées à la montagne.

Je veillerai aussi à ce que l'application de l'agenda rural et de ses 181 mesures tienne compte des spécificités de la montagne.

De plus, le principe d'un programme national dédié à la montagne a été acté. Il aura pour but d'accompagner les collectivités confrontées aux effets du changement climatique. Nous pourrions ainsi mieux soutenir la reconversion des moyennes stations confrontées au déficit d'enneigement.

Je travaille actuellement sur ce sujet avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et les associations

d'élus. Je compte d'ailleurs profiter du prochain Congrès de l'ANEM, les 15 et 16 octobre, pour annoncer les axes qui seront retenus pour structurer ce nouveau programme national.

PLM : Quels sont, selon vous, les problèmes de la montagne qui demandent des réponses urgentes ?

J.G. : Le plan de relance bénéficiera aux territoires de montagne et constitue une formidable opportunité de répondre aux premières urgences. Mon rôle est de m'assurer que les crédits alloués, notamment à la rénovation énergétique, au réseau ferroviaire et à la transition agricole arrivent bien en zone de montagne, comme ailleurs, voire plus qu'ailleurs.

Il faut aussi accélérer l'extension de la couverture du réseau mobile et l'accès au THD. C'est un enjeu majeur d'aménagement et d'attractivité du territoire.

La crise sanitaire a également durement éprouvé les sites touristiques qu'il faut soutenir ainsi que les salariés saisonniers qui n'ont pas toujours pu bénéficier des dispositifs gouvernementaux.

PLM : Comptez-vous travailler en collaboration étroite avec l'Association nationale des élus de la montagne ?

J.G. : La montagne a besoin de l'ANEM. L'association est un partenaire essentiel pour l'élaboration et la déclinaison des politiques du gouvernement en faveur de la cohésion des territoires. Il ne s'agit pas de concevoir des dispositifs hors sol mais bien d'être utile aux acteurs du territoire pour répondre aux enjeux de développement.

Ainsi, je souhaite que l'ANEM soit encore plus force de propositions, mais également qu'elle joue un rôle de vigilance, d'alerte et d'aiguillon, toujours accru en faveur du présent et du devenir des territoires de montagne.

Lorsque j'étais président de la commission permanente du CNM, j'ai toujours veillé à former un tandem avec les présidents successifs de l'ANEM. Ce tandem a fonctionné de manière intense, même pendant la période de confinement, avec Annie Genevard dont je salue l'engagement personnel en cette période. Le ministre que je suis devenu continuera à travailler avec l'ANEM.

Numérique

Une priorité sans cesse rappelée

La couverture intégrale du territoire en très haut débit de qualité, fixe et mobile, est une priorité vitale en montagne – « la mère de toutes les batailles ». Le numérique est la voie de passage essentielle du désenclavement et la crise sanitaire que traverse la France depuis 2020 l'illustre bien. L'égalité de traitement et d'accès au numérique pour tous les Français, quel que soit l'endroit où ils résident, doit être la règle.

L'Acte II de la loi montagne a permis d'engager l'accélération du déploiement numérique mobile dans les territoires montagnards.

L'accord du New Deal mobile, signé le 14 janvier 2018, entre l'État, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) et les quatre opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Telecom,



Free, Orange, et SFR-Alti- ce) répond aux revendications des élus de la montagne et confirme le bien-fondé de la stratégie de l'Association depuis plusieurs années sur ce sujet en mettant l'aména-

gement des territoires au cœur du numérique et en contraignant les opérateurs, d'une part, à équiper l'ensemble des sites de téléphonie existants en 4G et, d'autre part, à construire, d'ici trois ans, 5 000 sites mobiles chacun, parfois mutualisés, afin d'accélérer la cadence du déploiement des réseaux mobiles, avec une attention particulière pour la montagne.

Services publics

Une défense quotidienne

Le maintien des services à la population est essentiel pour l'aménagement du territoire. L'ANEM considère que les services au public, à l'instar des Maisons France services, incluent de façon égale les services de l'État, comme les sous-préfectures, les locaux publics, les écoles, l'accès à la santé ou encore les activités privées. L'État doit être le garant de l'équité territoriale pour l'accès aux services en montagne.

L'Acte II de la loi montagne, dès son article 1^{er}, rappelle la nécessité de réévaluer le niveau des services publics et des services au public en montagne, et d'en assurer la pérennité, la qualité, l'accessibilité et la proximité en tenant compte, notamment en matière d'organisation scolaire, de l'offre de soins et de transports, des temps de parcours et des spécificités géographiques, démographiques et saisonnières.

L'ANEM défend la préservation du maillage du service public de l'éducation et le maintien du taux d'encadrement par élève des écoles en zone de montagne, consacrés par l'article 15 de la loi montagne du 28 décembre 2016. Désormais, les services académiques doivent procéder à l'identification des écoles publiques ou du réseau d'écoles publiques qui justifient l'application de modalités spéci-

ifiques d'organisation, notamment en termes de seuils d'ouverture et de fermeture de classes, au regard de leurs caractéristiques montagnardes.

Des dispositions pour lutter contre la désertification médicale ont également été adoptées en 2016. Mais l'accès aux soins doit aller au-delà, d'où la revendication constante de l'ANEM pour un service de médecine générale accessible en vingt minutes maximum, d'urgences en trente minutes et de maternité en quarante-cinq minutes de trajet automobile. Dans les territoires très enclavés, le schéma

régional d'organisation des soins doit prévoir un système de transport sanitaire d'urgence par voie aérienne.

Enfin, les Maisons France services jouent un rôle essentiel pour l'attractivité des territoires. Ces espaces mutualisés entre plusieurs opérateurs permettent d'assurer la présence humaine et la qualité des services de proximité dans les territoires. L'ANEM suit de près leur déploiement en participant au comité de pilotage « France services » organisé par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.



Finances locales L'ANEM omniprésente

La montagne produit de nombreuses aménités qui profitent à la nation tout entière (eau, énergie hydroélectrique, biodiversité, richesse paysagère...). La préservation d'espaces naturels de qualité, souvent imposée par le législateur, entraîne un manque à gagner sur le plan fiscal et une certaine entrave au développement économique. Ces difficultés doivent être reconnues et des mécanismes

de péréquation appropriés doivent être adoptés.

L'article 4 de la loi montagne du 28 décembre 2016 a permis une avancée dans la prise en compte de ces spécificités. La dotation globale de fonctionnement (DGF) et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) devront désormais intégrer les surcoûts liés aux conditions climatiques et géophysiques particulières (tels que des dépenses de chauffage plus élevées, un déneigement plus fréquent...)

ainsi que les services, notamment écologiques et environnementaux, que la montagne produit au profit de la collectivité nationale.

L'ANEM intervient auprès des pouvoirs publics pour faire remonter du terrain toute ces contraintes. Elle a notamment obtenu le maintien du régime fiscal du gazole non routier (GNR) pour le déneigement des routes et le damage des pistes ainsi que le remplacement de la catégorie des auberges de jeunesse par celle des auberges collectives.

Tourisme De nouveaux défis

Avec près de 90 millions de touristes internationaux accueillis en 2019, la France est la première destination touristique mondiale. Le tourisme occupe précisément une place centrale dans l'économie montagnarde et constitue un outil essentiel au développement local. Ce secteur représente un chiffre d'affaires de 9 milliards d'euros et la clientèle étrangère représente 30 % de ce total.

55 % des investissements touristiques et 15 % du chiffre d'affaires touristique national sont réalisés en montagne.

D'après les chiffres de la Direction générale des entreprises (DGE), publiés en 2017, la montagne représente presque autant de voyages que le littoral (33 millions pour la montagne, 39 pour le littoral), mais moins de nuitées (183 millions contre 268).

La pratique du ski est un axe fort mais ce n'est plus le seul moteur. De nombreuses communes support de stations et de moyenne montagne cherchent à diversifier leurs activités et à attirer des touristes 365 jours par an :

- La saison « hiver », liée aux sports de glisse, se concentre sur la période des vacances scolaires et concerne un territoire plus étroit (en lien avec l'enneigement nécessaire à ce type de séjour). Ces dernières années, les stations de ski ont diversifié leur offre, tout d'abord en développant, en plus du ski alpin, d'autres pratiques comme le ski de fond, la randonnée en raquettes, les promenades en chiens de traîneau, etc.

- La deuxième saison, essentiellement estivale – mais qui peut également se développer en dehors de la période des congés d'été : printemps, automne, selon les territoires – est susceptible de concerner des territoires de montagne.

L'ANEM accompagne les collectivités et les acteurs du tourisme dans l'amélioration de l'expérience montagne qu'il s'agisse :

- de collaborer avec les opérateurs des remontées mécaniques et d'aménagement des pistes (Domaines skiables de France) ;

- de se concerter avec les acteurs de l'hôtellerie et les autres intervenants du tourisme en montagne ;

- de travailler à la réhabilitation de l'immobilier de loisir. L'ANEM participe en particulier aux réflexions visant à réduire le nombre de « lits froids » (lits occupés moins de quatre semaines par an) en favorisant la réhabilitation de l'immobilier de loisir, un problème majeur de l'immobilier en montagne.

L'Association est, par ailleurs, particulièrement attentive à l'amélioration du statut des travailleurs pluriactifs ou/et saisonniers. Le cumul d'activités, soit simultanées (pluriactivité), soit consécutives (saisonnalité), est un trait culturel foncièrement montagnard, directement issu des conditions imposées par le milieu naturel. Cela explique que la loi montagne du 9 janvier 1985 y consacre un chapitre. L'enjeu pour les saisonniers et les pluriactifs, souvent pénalisés par la multiplicité des statuts professionnels, est de bénéficier de droits identiques à ceux des autres travailleurs via un « guichet unique ». Afin que l'égalité soit assurée concrètement, il est nécessaire d'adapter le droit du travail et de la sécurité sociale.



123RF

Agriculture Une veille constante

L'agriculture assure de façon constante l'accès à l'espace montagnard. Elle est de ce fait le secteur d'activité de base et insubstituable de l'économie montagnarde. Ses rendements moindres et ses coûts de production plus élevés justifient que des mécanismes d'aides publiques lui soient consacrés. Pour l'essentiel, ils se répartissent entre quatre objectifs : compenser le handicap naturel, favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, prendre en compte les surcoûts de matériels spécifiques ou de modernisation des bâtiments, et encourager la qualité.

Si le principe de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (IcHN) fait l'objet d'un consensus fort au sein de l'Union européenne, il convient de veiller à ce que le Brexit et les prochaines perspectives financières ne viennent pas à nouveau imposer un ralentissement ou un recul des montants alloués. L'ANEM demande un programme ambitieux dans la future PAC afin de soutenir efficacement l'ensemble du secteur, avec notamment le maintien du niveau actuel de l'IcHN, a minima.



Source : C. G. / ZBRF

Pastoralisme Un soutien continu aux éleveurs

Alors que l'agropastoralisme est indispensable à l'aménagement du territoire, la politique de l'État en matière de grands prédateurs, plus particulièrement s'agissant du loup et de l'ours, a atteint des limites au-delà desquelles cette activité ancestrale risque de disparaître.

Cette politique ne peut perdurer en raison de l'épuisement des éleveurs, de la lourdeur financière des mesures de protection des troupeaux, de la multiplication des incidents entre chiens de troupeaux et randonneurs et de la menace du retour à l'ensauvagement des prairies d'altitude suite à l'abandon de leur entretien par les éleveurs alpagistes.

Dans la continuité du 35^e Congrès de 2019, les élus demandent qu'on en tire les conséquences en soutenant les éleveurs et en reconsidérant le classement de protection maximale du loup et de l'ours dans la directive Habitats et la convention de Berne. Après avoir plaidé le dossier devant le ministre de la Transition écologique, puis devant les conseillers du président de la République, l'Association a interpellé les instances de l'Union européenne, avec les députés européens de sept États, le 9 septembre 2020 (lire page 4).

Forêt Une protection vitale

La forêt est un élément identitaire important de la montagne. Outre son rôle en matière paysagère et comme support de biodiversité, sa bonne exploitation contribue avant tout à stabiliser les sols en pente et à prévenir les risques naturels gravitaires comme les glissements de terrain ou les chutes de blocs. Pour remplir correctement cette mission, elle doit être régulièrement entretenue et exploitée.

Biodiversité Une richesse à valoriser

La montagne apporte une contribution majeure au patrimoine commun de la nation. La part majoritaire qu'elle occupe dans les espaces protégés (la plupart des parcs nationaux métropolitains, une part substantielle des parcs naturels régionaux et des sites



ZBRF

Changement climatique Une adaptation permanente

Dès 2007, l'ANEM a alerté ses adhérents et les pouvoirs publics sur le processus en cours à travers trois axes : les conséquences du réchauffement climatique, l'appropriation territoriale de celui-ci, et la gestion ainsi que l'anticipation des incertitudes. Elle a ainsi formulé 21 propositions adaptées au changement climatique, processus global et rapide qui modifie radicalement le contexte des conditions naturelles. Nombre d'entre elles concernent l'activité touristique et notamment les stations de ski.

La force de cette évolution est telle qu'elle appelle non seulement à un renouvellement complet des cadres traditionnels de la réflexion, mais aussi à un regard novateur sur les problématiques de la montagne. Face aux changements climatiques, il est primordial de se mobiliser largement. La montagne se caractérise par un réchauffement plus rapide et plus marqué qu'ailleurs. Si l'évolution du climat génère des inquiétudes sur l'avenir des activités développées jusqu'à présent, cette nouvelle donne ouvre également des voies de développement. La déclinaison au niveau local et concret d'un phénomène appréhendé globalement est délicate et demande un temps d'adaptation.

Urbanisme Une attention incessante

La loi montagne de 1985 est à l'origine de règles d'urbanisme propres à ces territoires, telles que l'obligation de construire en continuité, l'inconstructibilité des rivages lacustres sur une distance de 300 mètres ou l'application d'une procédure spécifique pour les projets d'unités touristiques nouvelles (UTN).

Alors que le législateur cherchait à mettre un terme au mitage et à promouvoir une gestion économe de l'espace montagnard, le contentieux et la jurisprudence engendrés par ces règles (avec d'importantes différences dans les solutions arrêtées d'un territoire à l'autre), ont souvent provoqué la paralysie de nombreux projets relevant pourtant d'un urbanisme ordinaire et vivant.

La publication d'une instruction du gouvernement datée du 12 octobre 2018, rédigée en concertation avec élus, socioprofessionnels et associations représentatives de la montagne, a permis de stabiliser et d'harmoniser la doctrine de



l'État. Mais l'instruction du 29 juillet 2019 visant à instaurer à terme le principe du « zéro artificialisation nette » pourrait compromettre ce fragile résultat.

Zones de revitalisation rurale Un combat permanent

Les zones de revitalisation rurale (ZRR) regroupent à l'échelle nationale un ensemble de communes reconnues fragiles sur le plan socioéconomique. Deux échéances étaient prévues en 2020.

D'une part, le dispositif d'exonération fiscale (exonération d'impôt sur le revenu

ou d'impôt sur les sociétés pour les activités économiques créées ou reprises sur ces territoires) prendra fin au 31 décembre 2020 s'il n'est pas expressément renouvelé par le législateur. Les entreprises en ZRR sont également exonérées des charges patronales.

D'autre part, un certain nombre de communes ayant cessé d'être classées au 1^{er} juillet 2017 continuaient de bénéficier des effets du dispositif de manière provisoire jusqu'au 30 juin 2020 et les entreprises situées dans ces communes sont éligibles à l'ensemble des mesures (1 011 communes de montagne sont concernées).

Lors des débats au Sénat sur le projet de loi de finances pour 2020, des sénateurs ont proposé de prolonger le zonage actuel jusqu'à fin 2021. Leur amendement, n'ayant pas été adopté, le gouvernement a inséré une disposition dans la loi de finances pour 2020 permettant de prolonger jusqu'en décembre prochain le régime ZRR pour les 4 074 communes qui devaient, en juin 2020, perdre le bénéfice du classement.

Les communes de montagne étant majoritairement classées ZRR, l'Association considère que le dispositif doit être maintenu aussi longtemps que la carte de la géographie prioritaire n'aura pas été revue. Elle souhaite être étroitement associée à l'élaboration de celle-ci, de la même façon qu'elle a porté sur les fonds baptismaux la création des zones de revitalisation rurale en 1995.



New Deal mobile

Publication de la deuxième liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour 2020

Le *Journal officiel* du 28 août 2020 a publié l'arrêté du 21 août 2020 définissant la deuxième liste des zones à couvrir par les opérateurs mobiles, au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2020.

Cette liste contient 239 nouveaux sites mobiles à construire, dont 99 en montagne. Les opérateurs ont désormais 24 mois pour fournir des services de voix, SMS et d'accès mobile à très haut débit (4G), grâce à l'installation d'un nouveau site, sur chacune des zones pour lesquelles ils ont été désignés par l'arrêté.



RFI / STOCK.ADRIC.COM

Liste des communes de montagne destinées à être au moins partiellement couvertes par les 239 nouveaux sites mobiles

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : 38

Ain : ● Mérignat ● Saint-Germain-les-Paroisses ● Saint-Rambert-en-Bugey.

Ardèche : ● Saint-Pons ● Saint-Symphorien-de-Mahun.

Cantal : ● Arpajon-sur-Cère ● Sainte-Eulalie ● Pailherols ● Cassaniouze ● Allanche.

Drôme : ● Essertines-en-Donzy ● Champdieu ● Rozier-Côtes-d'Aurec

● Belleroche ● Saint-Germain-la-Montagne.

Haute-Loire : ● Le Mas-de-Tence ● Tiranges ● Mazet-Saint-Voy ● Laussonne ● Saint-Fron ● Saint-Privat-d'Allier ● Chomelix ● Chassignolles ● Cerzat ● Saint-Privat-du-Dragon ● Félines ● Ferrussac.

Puy-de-Dôme : ● Saint-Anthème ● Isserteaux ● Ludesse.

Savoie : ● La Tour-en-Maurienne ● Notre-Dame-du-Pré ● Aime-la-Plagne ● Champagny-le-Haut.

Haute-Savoie : ● Dingy-Saint-Clair ● Megève ● Fillière ● Moye.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : 6

Doubs : ● Chamesey ● Bretonvillers ● Brey-et-Maison-du-Bois ● Remoray-Boujeons ● Gevresin ● Levier.

COLLECTIVITÉ DE CORSE : 10

Corse-du-Sud : ● Zigliara ● Olivese ● Azilone-Ampaza ● Bastelica ● Sari-Solenzara.

Haute-Corse : ● Nocarico ● Erhajolo ● Focicchia ● Piève ● Corscia.

GRAND EST : 1

Vosges : ● Raon-sur-Plaine.

NOUVELLE-AQUITAINE : 1

Corrèze : ● Chamberet.

OCCITANIE : 27

Aude : ● Cabrespine ● Camurac ● Salsigne ● Fontiers-Cabardès.

Aveyron : ● Condom-d'Aubrac ● Laissac-Sévérac-l'Église ● Le Nayrac ● Saint-Amans-des-Cots ● Huparlac.

Hérault : ● Saint-Pons-de-Thomières ● Saint-Julien ● La Soulie.

Hautes-Pyrénées : ● Ens ● Labassère ● Oricles ● Troubat ● Orignac ● Barbazan-Dessus.

Pyrénées-Orientales : ● Lamanère ● Angoustrine ● Estavar ● Baillestavy.

Tarn : ● Lacaze ● Masnau-Massuguies ● Le Vintrou ● Les Cammazes ● Montirat.

PACA : 9

Hautes-Alpes : ● Montbrand ● Cervières ● La Motte-en-Champsaur ● Saléon.

Alpes-Maritimes : ● Saint-Martin-d'Entraunes ● Moulinet ● Peille.

Vaucluse : ● Monieux ● Vitrolles-en-Lubéron.

Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques.

Le secrétaire d'État au numérique grand témoin lors du 36^e Congrès de l'ANEM



GRÉGOIRE / MURPHY

Le 4 septembre dernier, Annie Genevard, présidente de l'ANEM, et Jeanine Dubié, secrétaire générale, ont rencontré Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, afin de faire un point sur les déploiements de la fibre et de la 4G en montagne après la crise sanitaire que la France vient de traverser. Un rendez-vous qui a également permis d'évoquer la 5G et de préparer la venue du secrétaire d'État au 36^e Congrès de l'Association à Corte.

Lors de cette rencontre, Cédric O a assuré que le rythme des déploiements des sites 4G avait repris sa cadence d'avant la crise sanitaire. Il en veut pour preuve qu'avec Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et Joël Giraud, secrétaire d'État chargé de

la Ruralité, ils inaugurent chaque semaine plusieurs pylônes 4G. Concernant le déploiement de la fibre dans les départements, celui-ci s'est également accéléré puisque plus de la moitié des foyers en France sont désormais raccordables à la fibre. D'ailleurs, dans le plan de relance du gouvernement pré-

senté le 3 septembre 2020, l'État s'est engagé à poursuivre l'accélération des déploiements filaires sur l'ensemble du territoire et à le couvrir au plus tard fin 2025. Pour ce faire, 240 millions d'euros vont être réinvestis dans le Plan France très haut débit. Dans les territoires où la fibre sera plus difficile à déployer, le secrétaire d'État a rappelé que les particuliers et les entreprises peuvent bénéficier d'un soutien financier de l'État jusqu'à 150 euros sur le coût d'équipement, d'installation ou de mise en service de solutions alternatives à la fibre comme le satellite.

Dans un second temps, la question de la 5G a été évoquée. Cédric O est ouvert à une expérimentation sur un territoire de montagne. Il reconnaît que le débat existe sur les effets sanitaires et environnementaux que pourrait engendrer la 5G. Ce débat ne peut être éludé et il souhaite l'aborder lors du Congrès de l'ANEM. Le calendrier prévu cet automne est maintenu et les enchères devaient débiter le 29 septembre 2020.

Enfin, la question de l'accès au numérique pour les 13 millions de Français considérés « éloignés du numérique » a été abordée. Pour lutter contre l'illectronisme, le plan de relance du gouvernement prévoit de débloquer 250 millions d'euros dans les prochains mois afin de développer des projets d'inclusion numérique dans les territoires. Par exemple, des médiateurs numériques seront formés et des lieux de proximité seront financés pour des activités en lien avec le numérique.





Les élus corses mobilisés pour l'urbanisme

Les 1^{er} et 2 octobre, l'ANEM a organisé une formation spécifique sur l'urbanisme en montagne pour les élus du massif corse, celui-ci étant soumis non seulement à la loi montagne mais aussi à celle sur le littoral. C'est ce cumul de règles très contraignantes qui justifie une approche spéciale.

Près de 70 élus participeront aux journées de formation qui auront lieu successivement à Bastelica en Corse-du-Sud, le 1^{er} octobre, et à Noceta en Haute-Corse, le 2 octobre.

Cette session de formation animée par Odile Merelo, urbaniste et géographe, a pour objectifs d'appréhender de manière synthétique les notions clés de l'urbanisme, de comprendre la hiérarchie des normes et les interactions, et d'aborder les procédures pour mieux choisir son outil de planification au regard de la spécificité des zones de montagne.

Son contenu a été particulièrement adapté aux spécificités du massif corse puisque la formation abordera aussi bien l'aménagement régional (PADDUC) que les problématiques locales (SCoT et PLU).

Des études de cas viendront appuyer les aspects didactiques.

Une session complémentaire d'approfondissement est prévue avant la fin de l'année pour maîtriser la planification urbaine locale à travers les cas concrets apportés par les stagiaires.

L'ANEM met à la disposition des élus son équipe formation afin de créer des modules adaptés aux spécificités et aux besoins de chaque territoire de montagne.

Pour toute demande d'information :

Catherine Etchebarne

Responsable de la formation des élus de la montagne

c.etchebarne@anem.org

01 45 22 17 59



Faire qu'à chaque instant, **le courant passe.**

Source de défis et d'innovation permanente, la transition énergétique amène RTE à développer chaque jour de nouvelles solutions pour transporter tous les électrons, sans discrimination.

24h/24, les femmes et les hommes de RTE rendent le réseau de transport d'électricité toujours plus performant et plus agile, en conjuguant électricité et technologies numériques.

Pour que quoi qu'il advienne, le courant passe.



Le réseau
de transport
d'électricité

www.rte-france.com